1580
6 july

C. 52.

Inv. p 140 4°

MECHELEN ARCHIEF

MLXXVII

1

Monsr

Nous nous trouvons indicibles chargez par la cavallerie de la compaignie de vre Exce ~~monsr de famars~~, Daultant que en ceste ville se logent non seulement les lanciers de ladicte compaignie mais aussy les pistolliers // mesmes apres que la compaignie a este ~~[illegible]~~ attachee a Ingelmonstre, se sont trouvez dedans ceste ville ~~de nouveau~~ plusieurs soldatz ~~tant~~ desmontez qui se pretendent loger ~~en~~ icy pour se monter, a quoy ilz nont nul moyen par faulte dargent. Cependant ilz sont a la charge de noz bourgeois sans en recepvoir service veu quilz ne font ny guet ny guarde. Parquoy supplions bien humblement quil plaise a vre Exce nous descharger desdicts pistolliers et les envoyer celle part ou quil que lon les porroit employer et assigner aux desmontez quelque lieu pour se refaire hors de la ville et quartier de Malines.

// au contraire de la premiere ordonnance de vre Exce selon laquelle lesdicts lanciers se deburient loger en ceste ville et les pistolliers a ~~Malines~~ Lyere.

1077

trois folios

En oultre monseigneur ne pouvons obmettre de remettre a vre Exce la requeste de noz derniers assis que au faict des deniers de la negotiation de 200000 florins nous puissions estre fournis de quelque bonne somme et suffisante pour contenter noz soldatz et les contenir en bonne discipline, sans quoy vre ville se perd, comme par noz precedentes navons remonstre que trop. Si avons encharge les Sr dorsmale et marotelle de poursuivre ce faict envers la qualite, prions bien humblement que vre Exce veuille tenir la bonne main que leur poursuyte ~~ne soit en vain~~ puisse avoir bonne yssue.

// laquelle entendons estre achevee.

Au reste attendons en bonne devotion leffect de la resolution prinse touchant // les deux compaignies icy superflues, dont remercions vre Exce tresaffectueusement, priants le createur vouloir maintenir vre Exce.

// la sortie

Monseigneur en sa sainte garde, apres noz tresmembles recommandations a la bonne grace dicelle. De Malines ce 6 de juillet 1580

A son Exce

MECHELEN ARCHIEF

Stadsarchief Mechelen
Lettres missives 1077
http://www.inghist.nl/Onderzoek/Projecten/WVO/brief/8702